

REGLEMENT DU TOURNOI

TOURNOI DOUBLES SENIORS BADMINTON CLUB ECOMMOY

Article: 1

Date du tournoi : **Samedi 24 et Dimanche 25 avril 2027** à partir de 8h00.

Le tournoi se déroulera au Gymnase Ecommoy - [3-7 Allée de Fontenailles - ECOMMOY](#)

Article: 2

N° d'autorisation : **EN COURS** - N° POONA :

Juge Arbitre : **Cyrille Gillet** / Juge Arbitre Adjoint : **Audrey Beauger et Tony Gérard**

Article: 3

3.1 Tournoi ouvert :

- Aux catégories : seniors, vétérans, juniors, cadets, minimes (ces derniers à partir du classement D7)
- Aux séries R4/R5/R6/D7/D8/D9/P10/P11/P12/NC en Double Hommes ou Dames.

3.2 Le classement considéré sera le classement par point hebdomadaire CPPH à J-15 de la compétition.

3.3 Les joueurs peuvent participer au tournoi si leur classement double le permet.

Pour les minimes D7 c'est le classement dans le tableau joué.

3.4 Tout participant doit être licencié et en règle avec la FFBaD.

Article: 4

Les inscriptions sont à faire sur [Badnet](#) ou **ebad** et seront validées seulement à réception du paiement.

Article: 5

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué si le forfait n'est pas annoncé avant la date du tirage au sort du **17 Avril 2027** et s'il n'est pas justifié après cette date.

Article: 6

Le nombre de joueurs étant limité, les inscriptions sont prises et retenues dans l'ordre d'arrivée, ou de manière à équilibrer les tableaux jusqu'à la date limite d'inscription du **16 Avril 2027 23h59**. Des paires pourraient être refusées si l'écart entre le CPPH des deux joueurs est trop important pour la bonne constitution des tableaux.

Article: 7

Répartition des joueurs en poules de 4 ou 5 avec 2 sortants par poule puis élimination directe ou poules uniques de 4, 5 ou 6 maximum selon les inscriptions.

Article: 8

Les convocations seront envoyées par mail uniquement au responsable enregistré sur Badnet et disponible sur Badnet.org

Article: 9

Le comité d'organisation du tournoi, avec l'accord du juge-arbitre, se réserve le droit de compléter ou modifier les tableaux en cas de nécessité.

Article: 10

Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes avant l'horaire prévu. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif.

Article: 11

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.

Article: 12

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

Article: 13

La compétition se joue avec des volants en plumes. Ils sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont les **CBX RED**. Ils doivent être utilisés en cas de litige entre deux joueurs et seront disponibles à la vente lors du tournoi.

Article: 14

Les matchs seront auto-arbitrés, des matchs pourront être arbitrés par des arbitres ou arbitres en formation.

Article: 15

Le temps dit « d'échauffement » sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain.

Article: 16

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min. Il pourra être réduit en accord avec les intéressés.

Article: 17

Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service.

Article: 18

Les règles en application sont celles de la [FFBaD](#), en particulier :

- Article 03.07 pour les tenues vestimentaires.
- Section 07. Disciplinaire, réclamation et litiges.
 - Article 07.03 - Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage
 - Article 07.05 - Procédure de gestion des forfaits et des sanctions
 - Forfait volontaire sans raison valable - Suspension de 2 à 6 mois.
 - Forfait involontaire
 - Il doit-être dûment justifié par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de compétition. Courrier à envoyer à la ligue des Pays de Loire
 - A l'appréciation du juge-arbitre.

Article: 19

Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article: 20

Le **Badminton Club Ecommoy** décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

Article: 21

Le joueur devra respecter les mesures sanitaires mises en place durant le tournoi. Si l'organisation du tournoi se révélait impossible à la date prévue, les joueurs inscrits seront remboursés.

Article: 22

Le club organisateur se réserve le droit de diffuser toute image ou séquence vidéo sur sa page facebook <https://www.facebook.com/badminton.club.ecommoy> sauf en cas de désaccord clairement explicité.

Article: 23

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Article: 24

Toute participation au tournoi du **Badminton Club Ecommoy** implique le respect du présent règlement.

-.-.-.-